



## PROCES VERBAL DE SEANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2016 A 20 H 30

L'an deux mil seize le huit juillet à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saulges, légalement convoqués le 1<sup>er</sup> juillet 2016, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du CGCT, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme LEPAGE Jacqueline, maire.

Etaient présents : Mme LEPAGE Jacqueline, maire, Mr TRANSON Nicolas, Mr GRIVEAU Jean-Pierre, adjoints, Mr LAMBOURD Claude, Mr MORALA Alain, Mr VASSEUR Olivier, Mme BOUEME Karine.

Absents excusés : Mr JULIEN Vincent, Mr POSSEME Christian

Absents : Mr TROU Robert, Mme HUAULT Diana

Monsieur TRANSON Nicolas été désigné secrétaire de séance.

Voici l'ordre du jour :

- . Approbation du dernier procès-verbal,
- . Vote de la subvention à la coopérative scolaire,
- . Tarifs de la cantine et de l'accueil périscolaire pour la rentrée 2016/2017
- . Bail emphytéotique avec les consorts FAVROT,
- . Adhésion au SPAT (Médecine professionnelle),
- . Aménagement de la Place (approbation du projet, adhésion au SDEGM, demande de subvention...),
- . Décisions modificatives,
- . Informations et questions diverses

#### VOTE D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Madame le Maire explique au conseil municipal, qu'après avoir rencontré les élus maires du RPI de l'Erve, il a été décidé d'un commun accord qu'il serait versé chaque année une subvention de 25,00 €/élèves, comme précédemment et que lorsqu'il y aurait des projets de sortie, le financement de ceux-ci devront être approuvés en réunion de conseil avant que le projet ne soit validé par l'école et présenté aux parents.

Le conseil municipal donne son accord et vote une subvention supplémentaire de 525,00 € pour la coopérative scolaire de Saulges/Chémeré le Roi et autorise Mme le maire à émettre un mandat au compte 6574 (subvention de fonctionnement aux associations).

## **REVISION DES TARIFS CANTINE SCOLAIRE ET MAINTIEN DES TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Afin de se mettre en accord avec l'ensemble des communes constituant le RPI de l'Erve, à savoir : Chéméré le Roi, St Pierre sur Erve et Thorigné en Charnie, le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs de la restauration scolaire et de maintenir ceux de l'accueil périscolaire, pour l'année scolaire 2015-2016, comme suit :

- . le repas enfant passe à 3,10 €
- . le repas adulte passe à 4,30 €
  
- . l'accueil périscolaire :
  - forfait de 1,30 €/accueil, matin ou soir, pour un QF ≤ 750 €
  - forfait de 1,35 €/accueil, matin ou soir, pour un QF > 750 €

## **BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LES CONSORTS FAVROT**

Mme LEPAGE rappelle aux membres du conseil municipal, que nous avons installé une pompe pour alimenter notre baignade en eau, dans un puits, sur du terrain privé, parcelle E 122, appartenant à la famille FAVROT, et que par conséquent, il est nécessaire de signer un bail emphytéotique pour garantir sur le long terme à la commune un droit réel sur ce puits et sur la pompe (article L.451-1 à L.451-13 du code rural).

Le Conseil Municipal donne son accord pour que soit signé un bail emphytéotique de 99 ans avec les consorts Favrot, pour qu'une indemnité de 50 €/an soit versée à Mme FAVROT, habitante du Pont du Gué et autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié.

## **ADHESION AU SPAT (Service de médecine professionnelle)**

Madame le Maire propose et présente la nouvelle convention avec le Centre de Gestion pour le service de Santé Professionnelle des Agents Territoriaux (SPAT).

Le Conseil Municipal accepte la nouvelle convention, ci-annexée, et autorise Mme le Maire à la signer.

## **AMENAGEMENT DE LA PLACE (Approbation du projet, adhésion au SDEGM, demande de subvention...)**

### 1) Adhésion au SDEGM

Madame le Maire expose que :

Dans le cadre de ses nouveaux statuts le Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne offre la possibilité aux communes de lui confier tout ou partie de la compétence relative à l'éclairage public.

En effet, des dispositions législatives récentes précisent que par dérogation à l'article L 1321-2 du CGCT la compétence éclairage public transférée peut être dissociée entre investissement et maintenance afin de permettre aux communes qui le souhaitent d'exercer elles-mêmes la maintenance de leurs ouvrages.

Les contrats d'entretien en cours arrivent à échéance fin 2008 et le Syndicat Départemental se tient à notre disposition pour éventuellement assurer, dans les conditions fixées par son comité, la gestion des opérations liées au domaine de l'éclairage public. A cet effet, il nous a communiqué l'ensemble des modalités financières relatives à ces prestations.

Suite à cette présentation du contexte, Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal les choix suivants :

- De ne rien transférer au SDEGM concernant la compétence optionnelle de l'éclairage public ;
- De transférer au SDEGM uniquement les travaux d'investissement en éclairage public (extension du réseau, nouveaux foyers ou nouveaux candélabres, remplacement de foyers, de candélabres ou d'armoires de commandes existantes, nouvelles armoires de commandes). Dans ce cas, la commune gère elle-même le domaine du fonctionnement (maintenance, entretien annuel, dépannage, changement des sources....) ;
- De transférer au SDEGM l'ensemble des prestations d'investissement et de fonctionnement liées au réseau d'éclairage public.

**Il est précisé que la législation en vigueur ne permet pas de transférer au SDEGM les seules prestations attachées au domaine du fonctionnement (maintenance, d'entretien et dépannages...).**

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide dans un premier temps :

De ne rien transférer au SDEGM concernant la compétence optionnelle de l'éclairage public ;

De transférer au SDEGM uniquement les travaux d'investissement en éclairage public (extension du réseau, nouveaux foyers ou nouveaux candélabres, remplacement de foyers, de candélabres ou d'armoires de commandes existantes, nouvelles armoires de commandes). Dans ce cas, la commune gère elle-même le domaine du fonctionnement (maintenance, entretien annuel, dépannage, changement des sources....) ;

De transférer au SDEGM l'ensemble des prestations d'investissement et de fonctionnement liées au réseau d'éclairage public

**\* Cocher la case correspondante à votre choix.**

## 2) Approbation du projet

Monsieur GRIVEAU Jean-Pierre présente différents plans, élaborés par Mr LEVEQUE du CAUE et Mr DURET Vincent, géomètre expert. Le conseil municipal souhaite supprimer les places de parking en face l'entrée principale de l'Eglise Notre Dame, afin d'y créer un espace piétonnier et arboré. Il propose aussi une place de parking minute pour le commerce.

### DECISIONS MODIFICATIVES N° 1

Afin de pallier à une insuffisance budgétaire, le conseil municipal vote les crédits suivants :

#### Section de d'investissement :

Comptes- opération	Libellé	dépenses	Recettes
2183	Matériel de bureau et informatique	1 250,00 €	/
2188	Autres immobilisations corporelles	-500,00 €	/
21538-46	Autres réseaux	600,00 €	/
TOTAL DM		1 350,00 €	/
TOTAL BP		144 181,00 €	175 181,98 €
TOTAL		145 531,00 €	175 181,98 €

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Problème antenne TV, logements au-dessus de l'école (en attente),
- L'association des amis de St Céneré souhaite avoir une 2<sup>ème</sup> toilette dans l'abri randonneur pour la kermesse de St Céneré (refusé, trop coûteux pour une seule journée),
- Installation du défibrillateur, il faudra prévoir un branchement électrique (voir avec Mr TATIN).
- L'association spéléologique demande un local pour déposer leur matériel. Le conseil municipal propose le local de l'ancienne entrée du camping (Attention clôture électrique « GUITTER Ronan », prévenir les uns et les autres).
- Mr HUNEAUD Franck demande à acquérir l'ancien portail du hangar. Le conseil municipal donne son accord et décide de lui donner (vu les services rendus).
- Mr MORALA rappelle la dangerosité dans les virages près du Bignonnet. Les cars font descendre les enfants au bord de la route. Prévoir du tout-venant sur le parking, pour inciter les cars à y stationner.
- Pour information, la réfection du chemin des Croisnières, coût 5 475 € et des Molaines, coût 2 284 €, se fera courant septembre. Le curage et la pose d'aquatubes au Plessis sera réalisé fin juillet.
- L'hôpital de Laval recense le nombre de défibrillateurs sur la commune leur localisation et souhaite deux personnes référentes. Nicolas TRANSON et Olivier VASSEUR se proposent, le conseil municipal accepte

<b>REFERENCE</b>	<b>OBJET</b>
DELIB-16-08	VOTE D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE
DELIB-16-09	REVISION DES TARIFS CANTINE SCOLAIRE ET MAINTIEN DS TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE
DELIB-16-10	BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LES CONSORTS FAVROT
DELIB-16-11	TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC AU SDEGM
DELIB-16-12	DECISIONS MODIFICATIVES N° 1

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>
LEPAGE	Jacqueline	Maire	
TROU	Robert	1 <sup>er</sup> adjoint	absent
TRANSON	Nicolas	2 <sup>ème</sup> adjoint	
GRIVEAU	Jean-Pierre	3 <sup>ème</sup> adjoint	
LAMBOURD	Claude	Conseiller municipal	
JULIEN	Vincent	Conseiller municipal	absent
POSSEME	Christian	Conseiller municipal	absent
VASSEUR	Olivier	Conseiller municipal	
BOUEME	Karine	Conseillère municipale	
MORALA	Alain	Conseiller municipal	
HUAULT	Diana	Conseillère municipale	absente